



CODE DE CONDUITE



SCANIA

Veillez lire attentivement ce Code de conduite.
Il vous accompagnera dans votre travail quotidien.

Version : 2.0
Valable à partir du : 1^{er} juillet 2024
Dernière mise à jour : 03-oct-23

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos du Comité exécutif de Scania CV AB	3
The Scania Way	4
Nous sommes des personnes engagées	10
Leadership éthique	11
Droits de l'Homme	13
Diversité, égalité des chances et égalité de traitement	15
Exprimez-vous	17
Représentation du personnel	19
Nous sommes des collègues fiables	20
La sécurité et la santé chez Scania	21
Gestion des actifs de la société	23
Sécurité et protection des informations, du savoir-faire et de la propriété intellectuelle	25
Nous sommes des partenaires responsables	26
Interdiction de la corruption	27
Avantages	29
Dons, parrainage et bienfaisance	31
Relations avec les agents de la fonction publique	33
Partenaires commerciaux, achats et ventes	35
Conflits d'intérêts	37
Interdiction des délits d'initiés	39
Interdiction du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme	41
Concurrence loyale et libre concurrence	43
Comptabilité et informations financières	45
Contrôle des exportations	47
Nous sommes de bons citoyens d'entreprise	48
Communication et marketing	51
Lobbying politique	53
Taxes et droits de douane	55
Protection des données	57
Sécurité informatique	59
Conformité des produits	61
Protection de l'environnement	63
Éthique de l'intelligence artificielle	65
Assistance	67
Autotest d'aide à la décision	69



AVANT-PROPOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE SCANIA CV AB

Chers collègues,

Le succès de Scania repose sur nos valeurs fondamentales et notre système de gestion fondé sur nos principes essentiels, en particulier notre engagement pour l'amélioration continue. Il s'agit de la base de notre culture d'entreprise unique, qui nous procure une position solide de leadership dans un monde dépendant de plus en plus de systèmes de transport sûrs, durables et efficaces. Nous l'appelons « The Scania Way ».

La direction stratégique de Scania vise à mener la transition vers un système de transport durable, pour créer un monde meilleur pour les entreprises, la société et l'environnement en matière de mobilité. Même si notre contribution envers la société se fonde essentiellement sur la transformation du système de transport, notre responsabilité ne s'arrête pas là. Pour Scania, le développement durable dépend également de la façon dont nous menons nos activités. Il faut faire preuve de responsabilité et apporter de la valeur dans nos relations et sur l'ensemble de notre chaîne de valeur. Plus nous nous internationalisons, plus il est important de bien garder à l'esprit les notions de confiance, de transparence et d'éthique.

Chez Scania, nous nous efforçons de faire ce qu'il faut et d'agir comme il faut. Nous agissons conformément à nos principes et à nos valeurs fondamentales, et respectons toutes les lois et obligations. Associé à nos valeurs fondamentales et nos principes de leadership, ce Code de conduite définit le cadre dans lequel nous agissons.

Ce document contient les principes essentiels que nous devons tous respecter, aussi bien le Comité exécutif que les responsables et chacun des employés. Le Code de conduite nous sert de référence dans nos activités professionnelles quotidiennes en nous dictant les règles à respecter et en nous expliquant comment gérer les situations difficiles.

Nous vous encourageons à lire ce Code de conduite et à discuter des exemples avec vos collègues.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter les personnes citées dans le chapitre Assistance du présent Code de conduite.

[Lien vers le Comité exécutif de Scania](#)

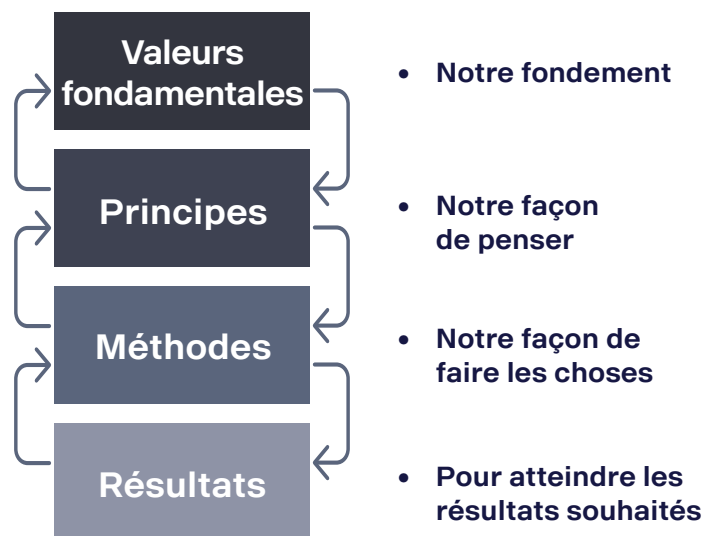
THE SCANIA WAY

Notre stratégie opérationnelle - The Scania Way

L'objectif de Scania est de mener la transition vers un système de transport durable, pour créer un monde meilleur pour les entreprises, la société et l'environnement en matière de mobilité. Notre stratégie opérationnelle – The Scania Way – décrit comment nous souhaitons que l'entreprise Scania et nos processus fonctionnent et comment nous voulons que les personnes réfléchissent.

La stratégie « The Scania Way » nous donne la possibilité d'exécuter notre mission en nous appuyant sur notre solide culture d'entreprise. Cette culture d'entreprise repose sur nos valeurs fondamentales et sur un leadership qui permet aux personnes dévouées et habilitées de Scania d'exploiter pleinement leur potentiel.

LE MODÈLE DE PENSÉE



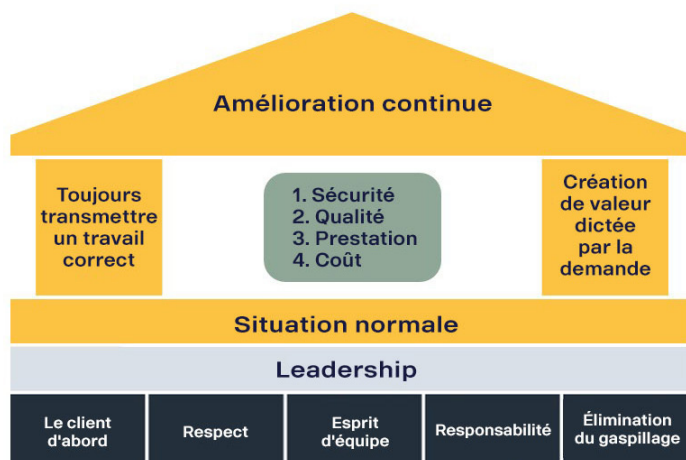
Le Modèle de pensée nous aide à relier les valeurs fondamentales, les principes et notre façon de travailler par rapport aux résultats que nous obtenons. Ces liens vont dans les deux sens. C'est ici qu'intervient le leadership, en ouvrant la voie aux personnes dévouées de Scania, qui travaillent dans des équipes interfonctionnelles.

La Maison Scania est un symbole important de la vision « The Scania Way ». Les fondations de la maison représentent nos valeurs fondamentales. Le sol, les murs et le toit représentent quant à eux nos principes opérationnels.

La Maison Scania et le Modèle de pensée constituent la base de notre culture d'entreprise. C'est la vision « The Scania Way ».

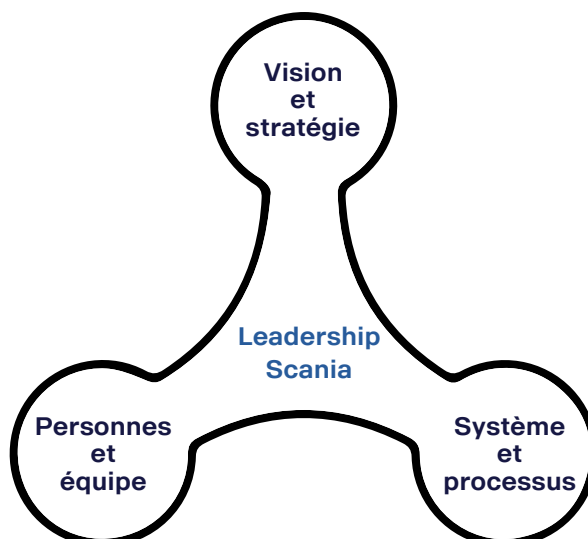
THE SCANIA WAY

Leader en transport durable



Leadership Scania

Chez Scania, le leadership fait partie de la vision « The Scania Way ». Le leadership unit les différents espaces de la maison et du modèle de pensée. Le leadership doit garantir que nous mettons en œuvre notre stratégie, que nous menons efficacement nos activités et que nous développons de manière continue les équipes et les personnes au sein de l'entreprise. Seule la symbiose de ces trois domaines permettra aux équipes d'être extrêmement performantes et de se développer sans cesse.



NOS VALEURS FONDAMENTALES

LE CLIENT D'ABORD



Nos clients actuels et prospects sont le point de départ de chacune de nos actions. Notre compréhension des besoins de nos clients finaux définit la valeur de nos processus.

RESPECT



Nous respectons chaque personne. Tout le monde peut apporter sa contribution, a le droit et l'obligation d'être entendu, et a le potentiel d'évoluer et d'apprendre au fil du temps. Le respect est le fondement de tous les processus, de toutes les améliorations et de toute création de valeur.

ESPRIT D'ÉQUIPE



Nous travaillons en équipe pour atteindre un objectif commun, unis par la même vision. Une équipe comprend tous les rouages, du plus petit groupe de collègues au groupe TRATON lui-même et ses partenaires, en passant par chaque marque. Nous travaillons ensemble de manière transparente. Et nous affichons le même esprit d'équipe dans chaque équipe.

RESPONSABILITÉ



Nous sommes conscients du fait que le groupe TRATON fait partie d'une société au sens plus large. Nous agissons toujours avec intégrité et regardons au-delà de nos domaines de responsabilité immédiats, en tenant compte de l'impact sur le long terme de nos actions. Nous assumons la responsabilité en tant que groupe et en tant que personnes de la durabilité et du développement de la société et de l'environnement dont nous faisons partie.

ÉLIMINATION DU GASPILLAGE



Le travail inlassable d'identification et de suppression des actions et des activités qui n'ont aucune valeur pour nos clients finaux, celles pour lesquelles personne n'est prêt à payer. Ce type de gaspillage peut prendre de nombreuses formes : surproduction, transformation excessive, transformation insuffisante, attente, manque de collaboration, non-utilisation du potentiel humain, préjugés et bien d'autres. Tout ce qui ajoute des coûts inutiles à un processus est du gaspillage, et tout gaspillage est irrespectueux envers les personnes qui travaillent dans nos processus. Nous cherchons en permanence à réduire les coûts inutiles en éliminant le gaspillage.





SCANIA
SUPER

TRAILER PARTNER

tilhenger av kvalitet



IMETEC

NOUS NE FAISONS QU'UN : NOS VALEURS FONDAMENTALES EN MATIÈRE D'INTÉGRITÉ ET DE CONFORMITÉ

Le Code de conduite de Scania est le fondement éthique, reposant sur des valeurs, en fonction duquel il convient d'agir avec intégrité et conformément au cadre de gouvernance d'entreprise chez Scania. Il sert de cadre contraignant pour tous les employés de tous les services dans toutes les entreprises Scania, partout dans le monde.

Ensemble, nous assumons la responsabilité de notre lieu de travail, ainsi que de l'impact de Scania sur l'environnement et la société dans son ensemble. Nous nous traitons mutuellement avec respect et équité, sur un pied d'égalité. Nous sommes déterminés et courageux, et nous défendons nos valeurs et nos principes, quelles que soient les contraintes économiques, sociales ou temporelles.

Nous sommes fermement convaincus qu'il est essentiel que chacun de nous, employés, membres du Comité exécutif et responsables, agisse avec intégrité et de bonne foi afin de susciter la confiance dans notre entreprise, nos produits, nos services et nos innovations. C'est pour cette raison que les décisions que nous prenons dans tous les domaines de travail et dans toutes les fonctions doivent être conformes à nos valeurs fondamentales et respecter les législations et réglementations nationales et internationales, ainsi que les engagements volontaires internes. Cela vaut

également pour l'évolution continue de notre entreprise de même que pour le choix, l'obtention, le développement et l'utilisation de technologies innovantes telles que l'intelligence artificielle. Le Code de conduite façonne également la façon dont nous apportons de la valeur à nos clients par nos produits et services. La transparence est importante pour nous, et notre approche des technologies innovantes garantit le respect des droits et de la sécurité des utilisateurs.

Chacun de nous est personnellement responsable du respect du Code de conduite de Scania. Il revient à chacun de nous de prendre connaissance des principes du Code de conduite et de s'en inspirer dans sa prise de décision quotidienne pour protéger les personnes et l'entreprise, l'environnement et les générations futures.

Nous ne tolérons aucune infraction au Code de conduite. Quiconque enfreint le Code de conduite doit s'attendre à des conséquences. Pour nous assurer que les infractions ne se produisent pas, nous sollicitons le conseil et le soutien de nos collègues, de nos responsables et des interlocuteurs définis dans le chapitre Assistance du présent Code de conduite, afin qu'ensemble, nous puissions protéger notre entreprise, ses valeurs et la réputation de notre marque.

NOUS SOMMES DES PERSONNES ENGAGÉES

Nous adoptons nos valeurs fondamentales, nos principes et notre cadre de gouvernance d'entreprise, favorisant ainsi une interaction sincère et équitable fondée sur la confiance. Nous sommes tous des modèles.



LEADERSHIP ÉTHIQUE

Notre leadership est fondé sur nos valeurs.

Principe d'entreprise

Nous adoptons nos valeurs fondamentales, nos principes et notre cadre de gouvernance d'entreprise. Nous prenons la responsabilité de notre croissance personnelle et de celle de l'entreprise, et nous montrons l'exemple. Nous exécutons nos tâches et gérons nos responsabilités et nos fonctions de manière appropriée, équitable et responsable. Il en va de même pour les relations personnelles sur le lieu de travail, en particulier dans la mesure où l'emploi existant ou les dépendances hiérarchiques peuvent être exploités. Nos décisions sont guidées par l'intégrité, découlent d'un jugement sûr et sont prises dans le meilleur intérêt de Scania et de ses employés, partenaires commerciaux et actionnaires. Nous renforçons la confiance et façonnons le changement grâce à notre leadership fondé sur les valeurs.

Ma contribution

Je suis conscient de mon rôle de modèle tant au sein de Scania que dans un contexte plus large. Ma conduite et mes actions sont guidées par l'intégrité et la responsabilité, et se basent sur ce Code de conduite ainsi que sur nos valeurs fondamentales, nos principes et notre cadre de gouvernance d'entreprise. Je préconise l'interaction interpersonnelle dans un esprit de confiance, d'honnêteté et d'équité, et je suis ouvert à des points de vue différents.

Exemple

Afin de mener à bien un projet dans les délais impartis, votre équipe aimerait passer une étape du processus. Elle affirme que cette étape est inutile.

Vous soulignez que les règles en vigueur doivent être respectées, quelles que soient les contraintes. Ensemble, vous cherchez une solution conforme aux exigences et à nos valeurs fondamentales. Vous vous engagez à réviser le processus en collaboration avec tous les intervenants et, dans la mesure du possible, à le simplifier. Vous vous y engagez en tant que responsable et membre de l'équipe.



DROITS DE L'HOMME

Nous assumons la responsabilité des droits de l'Homme.

Principe d'entreprise

Le respect des droits de l'Homme est d'une importance vitale. Nous sommes convaincus qu'une activité économique durable n'est possible qu'en agissant dans un souci d'éthique et d'intégrité. Nous assumons pleinement notre responsabilité en matière de droits de l'Homme. Scania adhère à la TRATON Policy Statement on Human Rights, qui reflète de manière transparente notre engagement et décrit les activités que nous avons déjà entreprises au sein de Scania pour le respect des droits de l'Homme.

Nous confirmons notre engagement vis-à-vis des lois et des déclarations internationales relatives aux droits de l'Homme, en particulier la Charte internationale des droits de l'Homme et les normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT). Nous rejetons toute implication dans des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, des génocides ou d'autres violations graves du droit humanitaire international.

Nos activités sont fondées sur les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, qui sont les pierres angulaires de nos actions.

Ma contribution

J'ai pour principe fondamental de contribuer au respect des droits de l'Homme. Je prends connaissance de la [TRATON Policy Statement on Human Rights](#). Si j'ai connaissance d'impacts sur les droits de l'Homme, j'agis. C'est valable non seulement pour la coopération au sein de Scania, mais aussi pour la conduite des partenaires commerciaux et à l'égard de ceux-ci. Je m'abstiens de toute forme de menace, d'intimidation ou d'attaque contre les défenseurs des droits de l'Homme ou les lanceurs d'alerte.

Si j'ai des inquiétudes ou si je reçois des indications d'incidences sur les droits de l'Homme dans mon environnement professionnel, j'en informe mon responsable ou je prends contact avec l'un des interlocuteurs cités dans le chapitre « Assistance ». Ensemble, nous cherchons des solutions pour les prévenir, y mettre fin et y remédier.

Exemple

Quelqu'un vous a fait savoir que l'un de nos fournisseurs payait certains de ses employés en dessous du salaire minimum et enfreignait le droit du travail local ainsi que le Code de conduite des fournisseurs Scania en tolérant des semaines de travail de 80 heures.

Informez votre responsable et le Système de signalement de vos craintes concernant une possible violation des droits de l'Homme. Scania mènera une enquête approfondie sur ces allégations et prendra les mesures qui s'imposent. Cela peut prendre la forme d'un dialogue avec le fournisseur concerné, l'utilisation de l'influence de l'entreprise pour conclure certains accords et, en dernier recours, la fin de la relation commerciale avec le fournisseur en question. Les cas concernant la chaîne d'approvisionnement de Scania sont traités par le mécanisme de règlement des plaintes de la chaîne d'approvisionnement.



DIVERSITÉ, ÉGALITÉ DES CHANCES ET ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Nous incarnons la diversité.

Principe d'entreprise

La diversité, l'équité et l'inclusion, ainsi que l'égalité des chances et le traitement équitable, sont des principes fondamentaux qui sous-tendent une coexistence juste, non discriminatoire et respectueuse. Nous croyons fermement en une collaboration basée sur le partenariat, la tolérance et le respect mutuel. Notre engagement s'étend à la promotion de la diversité parmi notre personnel et au maintien d'un environnement de travail inclusif.

Nous nous engageons à faire preuve d'équité dans tous nos actes. Nous veillons à ce que nos décisions et nos actions soient basées sur des raisons justes et valables, en traitant chacun avec le même respect et le même soin. Nous n'autorisons pas un traitement inéquitable, que ce soit pour des raisons protégées par la Loi ou non, mais nous nous efforçons d'éviter les préjugés. Nous travaillons dur pour nous assurer que toutes nos interactions et décisions affichent cet engagement, que ce soit envers nos collègues ou toute autre personne.

Nous accordons de l'importance à la diversité, soutenons activement l'intégration de tous et travaillons à la création d'un lieu de travail où chaque employé se sent bienvenu et apprécié. Nous encourageons tout le monde à participer et à apporter sa contribution, et nous croyons que le respect de la spécificité de chaque personne est bon pour notre entreprise.

Nous choisissons, perfectionnons et rémunérons nos employés selon leurs qualifications, leurs performances ou leurs compétences.

Ma contribution

Je respecte les principes de diversité, d'équité, d'inclusion, d'égalité des chances et d'égalité de traitement, et j'encourage les gens autour de moi à faire de même.

Si je constate des violations des principes d'égalité des chances et d'égalité de traitement, comme du harcèlement ou de l'intimidation, j'informe les personnes impliquées de leur mauvaise conduite. Si je ne suis pas en mesure d'avoir une influence directe sur les événements, j'informe immédiatement le service People and Culture de l'incident ou je prends contact avec les interlocuteurs cités dans le chapitre « Assistance ».

Exemple

Une collègue que vous connaissez personnellement vous apprend qu'une candidate à un poste a probablement été recalée parce qu'elle portait un foulard, alors qu'elle était la candidate la plus qualifiée pour ce poste.

Contribuez à clarifier la situation en informant immédiatement votre responsable ou le service People and Culture compétent, ou signalez cette conduite au Système de signalement afin que les mesures appropriées puissent être prises.



EXPRIMEZ-VOUS

Lorsque quelque chose ne va pas, nous nous exprimons.

Principe d'entreprise

Nous voulons apprendre de nos erreurs et nous améliorer continuellement. C'est pour cette raison que nous parlons des actes répréhensibles, ou dès que quelque chose ne semble pas correct, même si c'est délicat et gênant. Pour ce faire, nous promouvons une culture de l'intégrité et cherchons activement à établir le dialogue au sein de notre équipe et avec notre responsable direct. En cas de questions et de problèmes, nous sollicitons des conseils et de l'aide. Nous protégeons tous ceux qui contribuent à cette culture.

Pour nous, le respect permanent des règles et règlements externes et internes va de soi. Nous ne tolérons aucune mauvaise conduite. Nous pensons que fermer les yeux ne peut jamais être la bonne solution. C'est pourquoi nous réagissons immédiatement et de manière appropriée aux mauvaises conduites et aux violations de la Loi, des politiques internes et, en particulier, du Code de conduite de Scania.

Les responsables doivent montrer l'exemple en adoptant une conduite conforme à nos règles et règlements. Ils devraient remplir cette fonction importante en aidant les employés à se conformer aux règles, en favorisant une culture de la parole et en assurant le suivi des infractions.

Ma contribution

En cas de questions concernant des soupçons raisonnables de violation d'un règlement interne ou externe ou de mauvaise conduite, je demande conseil auprès des services compétents tels que les services Group Investigation Office, Group Compliance et People and Culture, ainsi que de mon responsable direct. Je peux consulter la politique de Scania en matière de signalement et d'enquête interne. Je peux également demander l'aide des représentants du personnel, si nécessaire, au cours de l'enquête. En tant qu'employé, je suis encouragé à signaler tout soupçon raisonnable de violation du règlement via le Système de signalement de Scania. En tant que responsable, j'ai l'obligation de signaler immédiatement tout soupçon raisonnable de violation grave du règlement.

Exemple

Vous remarquez qu'un responsable signe les factures d'un partenaire commercial dont la femme est directrice générale. Le responsable n'a pas signalé ce conflit d'intérêts. En réalité, il prévoit de développer les relations d'affaires.

Il est important d'éviter de donner ne serait-ce que l'impression qu'il existe un conflit d'intérêts et de révéler immédiatement tout conflit d'intérêts apparent ou réel à votre responsable et au service People and Culture compétent. La transparence est le seul moyen de concilier intérêts personnels et intérêts de l'entreprise.

Si vous constatez une possible mauvaise conduite, parlez-en et informez-en immédiatement le Bureau d'enquête du Groupe ou signalez-la au Système de signalement de Scania.



REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

Nous travaillons ensemble en étroite collaboration, de manière constructive, coopérative et équitable.

Nous respectons la liberté d'association et la négociation collective. Nous reconnaissons le droit fondamental de tous les employés de s'organiser librement et de chercher à être représentés.

Nous nous engageons à travailler en toute bonne foi avec les représentants du personnel, conformément aux valeurs fondamentales de Scania et aux principes de relations de travail de Scania :

- **Participation précoce** - La représentation syndicale devrait être impliquée à un stade précoce dans les processus décisionnels, de façon à permettre l'intégration de ses points de vue au processus.
- **Confiance mutuelle et pragmatisme** - La coopération doit être fondée sur la confiance mutuelle et la responsabilité partagée, être pragmatique et être axée sur la résolution des problèmes.
- **Partage de la responsabilité et égalité** - La collaboration est un facteur de réussite pour Scania. Il faut partir du principe que la direction et les représentants syndicaux sont des partenaires égaux qui partagent la responsabilité des décisions collectives.
- **Communication conjointe** - Les décisions doivent, dans la mesure du possible, être communiquées conjointement par les parties.

L'objectif est de nouer un dialogue constructif et coopératif, et de chercher un juste équilibre entre les intérêts. Les relations professionnelles avec les représentants du personnel font partie de notre culture d'entreprise.

La préservation de l'avenir de Scania et de son personnel s'obtient dans un esprit de gestion coopérative des conflits et d'engagement social, de façon à assurer la compétitivité économique et technologique de l'entreprise. L'efficacité économique et la protection de l'emploi sont des objectifs communs et d'égle valeur.

NOUS SOMMES DES COLLÈGUES FIABLES

Nous prenons au sérieux notre
responsabilité sur le lieu de travail et
protégeons ce qui est précieux pour notre
équipe, pour Scania et pour nos clients.



LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ CHEZ SCANIA

Nous préservons et promouvons la sécurité, la santé et le bien-être au travail.

Principe d'entreprise

Nous prenons très au sérieux notre responsabilité concernant la sécurité et la santé de nos employés. Nous préservons et promouvons la sécurité, la santé et le bien-être au travail conformément aux exigences légales et internes.

La sécurité et la santé de tous les employés sont une priorité absolue et fondamentale pour assurer un avenir durable à Scania et pour situer Scania comme employeur attrayant. Notre objectif est donc de garantir la sécurité, la santé et le bien-être au travail. Cela demande la coopération et la participation de tous.

Ma contribution

Je me conforme aux exigences et instructions en matière de sécurité et de santé. Je ne mets en danger ni ma propre sécurité ou santé, ni celles de mon équipe ou de tiers. Je comprends l'importance des règles de sécurité et de santé, et j'aide mes collègues à travailler de manière sûre et durable. J'agis de manière à éviter les maladies et les accidents. Je ne détourne pas le regard, et j'accepte toute aide.

Dans mon domaine de responsabilité, je prends toutes les mesures appropriées et réglementaires pour assurer un environnement de travail sûr et sain. J'attire l'attention sur les actions ou situations malsaines et dangereuses. Je participe aux formations pertinentes et suis les instructions.

Exemple 1

Vous constatez qu'un appareil de votre service semble présenter un défaut électrique.

N'activez pas l'appareil et informez-en le responsable pour coordonner des mesures supplémentaires. Vous n'êtes pas autorisé à réparer vous-même un équipement électrique, car cela pourrait être dangereux.

Exemple 2

Vous remarquez que le calendrier du projet sur lequel vous travaillez n'est pas réaliste. De plus, les responsabilités et les rôles ne sont pas clairement définis.

Vous demandez une réunion avec le responsable et le chef de projet pour signaler que le projet pose un risque pour la santé.



GESTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ

Nous protégeons nos actifs, qu'ils soient visibles ou invisibles.

Principe d'entreprise

Nous respectons les actifs corporels et incorporels de Scania et nous ne les utilisons pas à des fins non commerciales, mais uniquement pour atteindre les objectifs commerciaux de Scania. Des exceptions sont possibles si les politiques et directives internes autorisent un usage privé.

Ma contribution

J'adhère aux règles de Scania et je fais preuve de prudence dans la gestion des actifs de l'entreprise.

Exemple

Un logiciel performant est installé sur votre ordinateur portable professionnel. Un ami qui le sait vous demande de lui prêter votre ordinateur portable afin d'utiliser l'un de ces programmes à des fins privées.

Vous refusez car vous savez que les biens et le matériel informatique de Scania ne peuvent pas être mis à la disposition des personnes extérieures à l'entreprise.



SÉCURITÉ ET PROTECTION DES INFORMATIONS, DU SAVOIR-FAIRE ET DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Nous protégeons les informations et la propriété intellectuelle.

Principe d'entreprise

Nous sommes conscients de la valeur du savoir-faire de Scania et prenons grand soin de le protéger. Nous respectons la propriété intellectuelle des concurrents, des partenaires commerciaux et autres entreprises.

Ma contribution

Je traite toutes les informations de Scania avec soin et je ne les divulgue pas à des personnes non autorisées. J'apporte un soin particulier aux informations relatives au savoir-faire technique, aux brevets et aux secrets d'affaires et commerciaux.

Exemple

Votre invention technique est sur le point d'être produite en série. Vous pensez en parler à un collègue lorsque vous vous retrouvez dans le train en rentrant chez vous.

Sachez que les idées et les brevets sont également la propriété intellectuelle de la société ; n'en discutez pas en public. Si vous avez des préoccupations, contactez votre responsable ou le service compétent.

NOUS SOMMES DES PARTENAIRES RESPONSABLES

La confiance est notre plus grand atout.

C'est pourquoi nous misons sur des
relations d'affaires honnêtes, fiables,
transparentes et équitables.



INTERDICTION DE LA CORRUPTION

Nous ne soudoyons personne et n'acceptons pas les pots-de-vin. Nous nous abstenons de nous livrer à toute forme de corruption.

Principe d'entreprise

Nous ne tolérons pas la corruption.

Par corruption, on entend que quelqu'un abuse de sa position professionnelle pour obtenir un avantage pour lui-même ou un tiers et ainsi nuire à autrui.

Nous faisons des affaires en toute légalité avec nos partenaires commerciaux, nos clients ou d'autres tiers uniquement dans le cadre légal autorisé et conformément aux règles internes existantes. Nous ne devons jamais accepter, offrir, promettre de faire ou de payer ou fournir quoi que ce soit d'autre de valeur directement ou indirectement pour influencer la passation de contrats, tirer un avantage commercial ou obtenir des concessions politiques ou commerciales.

Ma contribution

Je m'abstiens de m'engager dans toute transaction ou activité impliquant un fait de corruption de quelque nature que ce soit. Je me tiens informé en consultant les règles internes et/ou des experts internes. Si je reçois des indications de corruption, ou si j'ai besoin d'aide ou de conseils, j'informe immédiatement l'un des interlocuteurs cités dans le chapitre « Assistance ». Si j'ai besoin d'aide ou de conseils, j'agis immédiatement.

Exemple

Vous travaillez au développement de logiciels, et il vous est demandé d'attribuer un sous-projet majeur à un prestataire de services externe. L'un des prestataires de services invités à soumettre une offre vous propose une grosse somme d'argent si vous faites en sorte que son entreprise obtienne le contrat.

Le comportement de ce prestataire constitue une tentative de corruption. Refusez clairement l'argent et informez immédiatement votre responsable ou le service Group Compliance.



AVANTAGES

Nous vérifions attentivement tous les avantages.

Principe d'entreprise

Nos produits et services définissent qui nous sommes. Par conséquent, les avantages tels que les cadeaux, les hébergements et les invitations à des événements ne sont autorisés que s'ils sont appropriés.

Nos politiques internes définissent les avantages appropriés et les mesures à prendre pour les accepter et/ou les accorder.

Ma contribution

Je prends connaissance des politiques relatives à la gestion des cadeaux, des hébergements et des invitations à des événements, et je les respecte strictement.

Je vérifie si mon comportement est approprié et s'il peut influencer mes décisions commerciales.

Exemple

Un prestataire de services vous offre un cadeau.

Consultez la politique en vigueur sur les avantages pour savoir si le cadeau est approprié. En cas de doute, consultez votre responsable. Vous êtes tenu d'informer votre responsable de l'acceptation d'un cadeau si la valeur de celui-ci est supérieure à la valeur fixée dans la politique applicable ou s'il peut être inapproprié pour toute autre raison.



SKI
TEAM
SWEDEN
XCOUNTRY

Together for a
sustainable future

SCANIA

DONS, PARRAINAGE ET BIENFAISANCE

Nous contribuons à la société dans le respect des lois et des règles internes.

Principe d'entreprise

Scania réalise des dons, c'est-à-dire des contributions volontaires sans attente de rétribution en retour, et des subventions par sponsoring, c'est-à-dire des contributions basées sur une rétribution accordée par contrat, afin de contribuer à la société et de générer un impact positif quant à notre réputation et notre perception auprès du public. Afin d'éviter les conflits d'intérêts et de garantir une conduite standard au sein de l'entreprise, les dons et les mesures de sponsoring ne sont autorisés que dans le contexte du cadre légal correspondant et conformément aux règles internes en vigueur.

La remise de dons et les mesures de sponsoring ne sont autorisées que conformément à un processus d'approbation transparent. Nous accordons des dons financiers et des dons en nature pour soutenir les domaines suivants : la science, la recherche, l'éducation, le bien-être, la culture et le développement durable. En outre, des mesures de sponsoring sont également autorisées dans les domaines du sport et de l'industrie.

Ma contribution

Si je pense qu'une certaine mesure de sponsoring par Scania peut en valoir la peine, je prends d'abord contact avec les services concernés au sein de l'entreprise (Communications, Group Compliance, People and Culture, etc.).

La remise de dons doit être transparente : l'objectif, le bénéficiaire des dons et la gestion financière doivent être documentés et vérifiés. Je respecte les procédures internes et les conditions générales, et je ne prends aucune initiative de don pouvant porter préjudice à la réputation de Scania.

Exemple

Un homme politique local s'adresse à vous pour vous demander le versement par Scania d'un don dans le cadre de sa campagne électorale.

Rejetez la demande. Les dons ne peuvent être remis qu'après avoir été soumis au processus d'approbation obligatoire. Dans ce cas précis, les dons ne peuvent pas être approuvés, car nos règles internes interdisent les dons à des partis politiques, des institutions affiliées à des partis et des hommes politiques.



RELATIONS AVEC LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Nous faisons preuve de prudence dans nos relations avec des agents de la fonction publique.

Principe d'entreprise

Compte tenu de la législation nationale et internationale, il existe un risque accru de corruption lorsque nous faisons affaire avec des employés ou agents de la fonction publique, des gouvernements, des autorités et d'autres institutions publiques. Cela est pris en compte dans nos politiques internes, qui fixent le cadre des relations avec les agents de la fonction publique, en particulier en ce qui concerne les avantages et les conflits d'intérêts. Nous ne facilitons ni n'accélérons les règlements. Ces paiements correspondent à des sommes d'argent versées à des agents de la fonction publique pour accélérer les démarches administratives.

Ma contribution

J'ai conscience qu'il existe un risque accru de corruption lorsque nous avons affaire à des agents de la fonction publique. Je prends donc connaissance des règles particulières strictes. Je comprends que je suis tenu de consulter le service Group Compliance en cas d'avantages accordés à des agents de la fonction publique.

Exemple

Vous êtes le représentant de l'entreprise pour la gestion des licences d'importation auprès des autorités douanières. Un agent des douanes vous aide tout au long du processus. Une fois les formalités terminées, vous souhaitez exprimer votre reconnaissance avec un cadeau d'affaires adapté.

Abstenez-vous d'accorder des avantages, aussi adéquats soient-ils, à des agents de la fonction publique pour les services qu'ils ont rendus.



PARTENAIRES COMMERCIAUX, ACHATS ET VENTES

Nous vérifions attentivement avec qui nous faisons affaire.

Principe d'entreprise

Nous sélectionnons avec soin les intermédiaires de vente, les fournisseurs, les prestataires de services et d'autres entreprises partenaires sur la base de critères objectifs et nous faisons jouer la concurrence. Nous ne coopérons avec des partenaires commerciaux que dans le respect des exigences légales, des règles internes et des directives.

Nous vérifions scrupuleusement l'intégrité des partenaires commerciaux potentiels avant de nouer des relations d'affaires, et nous respectons les procédures d'engagement et de paiement définies dans nos politiques et règlements.

Lorsque nous achetons ou vendons des produits et des services, nous faisons intervenir les départements concernés en temps utile, conformément aux politiques en vigueur.

Ma contribution

Je m'assure que l'intégrité des partenaires commerciaux potentiels a été vérifiée avant de nouer des relations commerciales. Je ne montre aucune préférence en faveur d'un fournisseur, d'un prestataire de services ou d'une entreprise partenaire sans raison objective, et j'encourage la concurrence.

Je n'achète aucun produit ni service sans avoir préalablement recueilli des informations sur le marché et d'autres fournisseurs. Je respecte les procédures de passation de marchés applicables et je sollicite le service des achats concerné à un stade précoce avant la fourniture et l'exécution prévues des services, conformément aux procédures d'achat en vigueur.

Je m'assure que seuls les services effectivement fournis sont rémunérés et que les paiements sont proportionnés aux services fournis afin d'exclure tout risque de corruption.

Exemple

Vous apprenez qu'un collègue souhaite passer commande auprès d'un fournisseur sans faire intervenir le service des achats tel que requis par les principes applicables en matière de passation de marchés.

Informez votre collègue de la procédure à suivre pour vous assurer qu'il contacte le service des achats, afin de garantir que la meilleure offre parmi toutes les entreprises sollicitées est sélectionnée et que les contrôles de diligence raisonnable requis sont effectués.



CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nous prenons des décisions basées sur des faits, évitant ainsi les conflits d'intérêts.

Principe d'entreprise

Nous agissons avec intégrité. C'est pourquoi il est particulièrement important pour nous d'éviter de créer des conflits d'intérêts potentiels dans l'exercice de nos responsabilités professionnelles, et de reconnaître et de révéler les conflits potentiels auxquels nous sommes confrontés ou que nous observons. Il y a conflit d'intérêts si les intérêts privés ou personnels des employés influencent ou pourraient influencer leurs décisions commerciales. Il en va de même pour les relations personnelles sur le lieu de travail, en particulier en ce qui concerne les relations professionnelles avec dépendance hiérarchique ou influence.

Les conflits d'intérêts peuvent être le fait aussi bien des employés eux-mêmes que de personnes liées à ceux-ci, en particulier du fait de leur participation dans d'autres entreprises, d'un emploi secondaire, d'un lien avec leur affiliation ou de la situation financière personnelle des employés. Dans ce contexte, les relations privées avec des partenaires commerciaux, tels que des fournisseurs, pourraient également engendrer un conflit d'intérêts.

Ma contribution

Si je suis confronté ou soupçonne d'être confronté à un conflit d'intérêts potentiel, je divulgue immédiatement les faits à mon responsable et consulte les services People and Culture et Group Compliance compétents, s'il y a lieu. En cas de conflit, nous cherchons ensemble une solution qui protège les intérêts de Scania et la documentons.

Exemple

Votre responsable vous demande de vérifier les offres de plusieurs cabinets de conseil en informatique. Vous découvrez que l'une des offres les plus intéressantes vient d'une entreprise appartenant à un ami proche.

Informez votre responsable de la situation, documentez le possible conflit d'intérêts et retirez-vous du processus décisionnel pour éviter toute indication de conflit d'intérêts.



SCANIA

Kent Cordeiro, who has been previously Senior Vice President, and Christian Le...

Sales performance
During the full year 2010 to 2011, Net sales for impact of 3 percent

Order bookings
During the full year 2010 to 2011, Net sales for impact of 3 percent

INTERDICTION DES DÉLITS D'INITIÉS

Nous ne partageons pas d'informations privilégiées.

Principe d'entreprise

Nous traitons les informations se rapportant aux performances des actions de Scania conformément aux exigences du marché de capitaux et ne tolérons en aucun cas les opérations d'initié. Les informations privilégiées sont d'une nature précise : elles ne sont pas publiques et, si elles étaient rendues publiques, elles auraient un effet notable sur le prix des instruments financiers correspondants (par ex. des valeurs ou actions). Nous pouvons utiliser des connaissances en rapport avec des projets et des processus d'initié de manière interne uniquement et conformément aux politiques internes en vigueur, et nous ne devons en aucun cas divulguer ces connaissances à une tierce partie, y compris des membres de la famille (par ex. un conjoint).

Ma contribution

Je ne me livre pas à des opérations d'initié, je ne recommande pas non plus à une tierce partie de le faire et je n'incite pas un tiers à se livrer à une opération d'initié. D'autre part, je ne divulgue pas d'informations privilégiées, à moins que cela ne soit nécessaire dans le cadre de mon travail normal, et je respecte les règles internes en la matière. Je m'engage à prendre connaissance des règles internes applicables.

Si j'ai accès à des informations privilégiées, je n'achète pas et ne vends pas d'instruments financiers en fonction de ces informations. Cela est valable non seulement pour l'acquisition et/ou la cession d'actions des sociétés cotées en Bourse appartenant à Scania et au groupe TRATON ou leurs instruments dérivés, mais également pour les instruments financiers en général, c'est-à-dire ceux de fournisseurs également.

Exemple

Vous travaillez au sein du service comptable de votre entreprise. Un ami qui a souvent acheté des actions de l'entreprise pour laquelle vous travaillez vous demande si vous pouvez lui communiquer les chiffres trimestriels, même s'ils constituent potentiellement des informations privilégiées et n'ont pas encore été publiés.

Ne donnez en aucun cas à votre ami les informations qu'il a demandées. Il peut s'agir d'informations privilégiées, et vous ne pouvez en aucune circonstance les partager avec d'autres personnes. La transmission directe ou indirecte de ces informations vous rendrait passible de poursuites.



INTERDICTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME

Nous nous engageons à adopter des pratiques commerciales propres.

Principe d'entreprise

La plupart des pays du monde ont instauré des lois contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il est question de blanchiment d'argent lorsque des fonds ou d'autres actifs provenant, directement ou indirectement, de délits sont mis en circulation dans le système économique légal, afin que leur source semble légale. Il est question de financement du terrorisme lorsque de l'argent ou d'autres ressources sont mis à disposition pour perpétrer des actes criminels de terrorisme ou pour soutenir des organisations terroristes. Nous vérifions attentivement l'identité des clients, des partenaires commerciaux et d'autres tierces parties avec qui nous souhaitons travailler. Nous vérifions la présence de signaux d'alarme pouvant indiquer un blanchiment d'argent et prenons les mesures de suivi appropriées lorsqu'un signal d'alarme ou une transaction suspecte est détecté. Nous n'acceptons aucune implication ou participation à des flux financiers illicites et prenons des mesures responsables pour l'éviter. Nous nous conformons également à toutes les lois et réglementations applicables en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

Ma contribution

Je n'entreprends aucune action pouvant violer les dispositions de lutte contre le blanchiment d'argent dans mon pays ou à l'étranger. Je fais preuve de vigilance et évalue immédiatement toute conduite suspecte de la part des clients, des partenaires commerciaux et d'autres tierces parties. Je respecte les politiques et procédures internes et, si je suis témoin d'un agissement suspect, j'agis. Si j'ai besoin d'aide, je m'adresse aux interlocuteurs cités dans le chapitre « Assistance ».

Exemple

Un client ou un partenaire commercial a trop payé et vous demande de virer le trop-perçu sur un compte détenu dans un autre pays ou de le rembourser en liquide au lieu d'effectuer un virement bancaire sur le compte d'origine de l'entreprise.

Ce type de demande doit être accompagnée d'une justification. N'acceptez pas cette suggestion sur-le-champ, mais demandez au client pourquoi la somme ne peut pas être remboursée via le mode de paiement initial. Demandez conseil à l'interlocuteur chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent.



CONCURRENCE LOYALE ET LIBRE CONCURRENCE

Nous nous engageons en faveur d'une concurrence loyale et libre.

Principe d'entreprise

La concurrence loyale et libre est protégée par les lois de la concurrence et antitrust dans le monde entier. Le respect de ces lois garantit que la concurrence sur le marché ne soit pas faussée, ce qui va dans l'intérêt de tous les acteurs du marché. Les conduites anti-concurrence peuvent non seulement nuire gravement à la bonne réputation de Scania, mais aussi entraîner de lourdes amendes, sanctions et compensations financières pour les dommages causés. Les accords et les pratiques concertés entre concurrents en vue d'empêcher ou de restreindre la libre concurrence, en particulier, sont interdits.

Nous ne concluons pas d'accords anticoncurrentiels avec les concurrents, les fournisseurs ou les clients. Cela comprend l'échange d'informations sensibles sur le plan de la concurrence, telles que les prix et les composantes de prix, les conditions générales, ainsi que le découpage de groupes de clients et de territoires, et les restrictions à l'innovation.

Si Scania détient une position dominante sur le marché, nous n'en abusons pas. Nous veillons également à instaurer comme il se doit des procédures de contrôle des fusions requises en matière de coopération et de transactions.

Nous respectons les dispositions antitrust propres aux systèmes de distribution dans nos transactions quotidiennes avec nos partenaires de distribution agréés.

Ma contribution

Lorsque j'entre en contact avec mes concurrents, je m'assure qu'aucune information transmise ou reçue ne permette de tirer des conclusions au sujet de la conduite commerciale actuelle ou future de l'informateur.

Lors des discussions ou toutes autres formes de contact avec des concurrents, j'évite les questions qui pourraient être importantes pour la concurrence entre nous.

Si jamais je tombe sur un forum où se déroulent des discussions anticoncurrentielles, j'agis immédiatement conformément aux politiques et procédures internes.

Exemple

Vous discutez avec l'employé d'un concurrent lors d'un salon. Au bout d'un moment, vous remarquez qu'il tente de vous soutirer des informations au sujet de la future planification des affaires de Scania. En échange, cet employé propose de dévoiler les mêmes informations au sujet de son entreprise.

Faites immédiatement comprendre de manière claire à l'employé du concurrent que vous n'abordez pas de tels sujets. Ce type de conversation, sans compter l'interdiction de révéler les secrets d'entreprise, constitue également une infraction aux lois de la concurrence et antitrust en vigueur, et pourrait avoir de graves conséquences pour vous personnellement, pour le groupe Scania, mais aussi pour l'employé et l'entreprise du concurrent. Documentez cette conversation et informez-en immédiatement le service Juridique et Conformité.



SCANIA

Business overview



COMPTABILITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES

Nous nous engageons à présenter une comptabilité et des informations financières exactes.

Principe d'entreprise

Nos affaires dépendent de la confiance. Nous respectons strictement les dispositions réglementaires relatives à la comptabilité et aux informations financières et non financières saines. Transparence et exactitude sont nos priorités, car des irrégularités peuvent avoir de graves conséquences pour Scania, ainsi que pour les personnes responsables. Dans cet objectif, nous informons régulièrement toutes les parties prenantes concernées de nos développements d'activités. Nous publions ponctuellement nos états financiers et non financiers périodiques conformément aux réglementations nationales et internationales relatives à l'information financière.

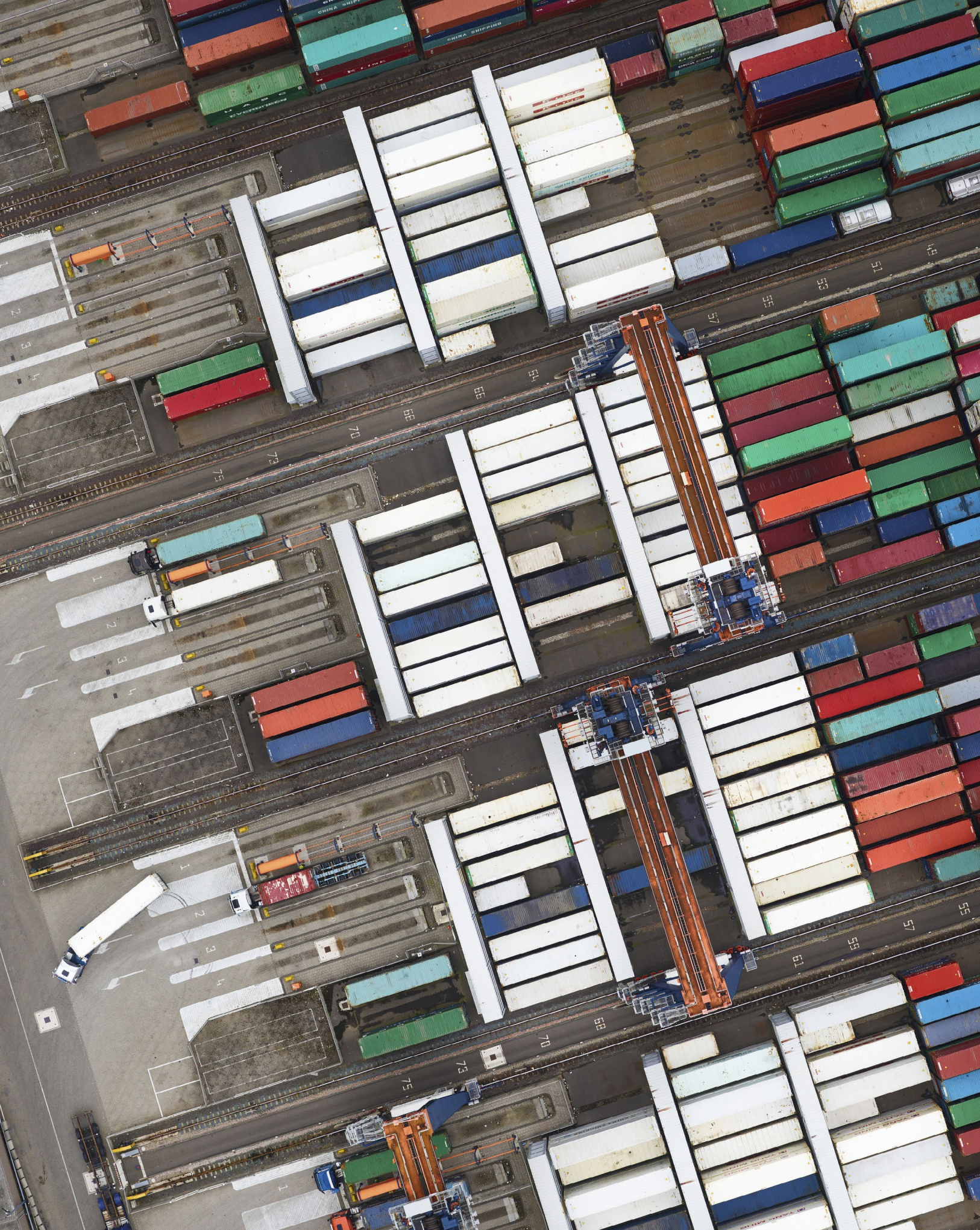
Ma contribution

Dans mon domaine de responsabilité, j'organise des processus permettant de saisir correctement et rapidement toutes les données financières et non financières de l'entreprise dans le système de comptabilité et d'information financière. Si j'ai des questions concernant l'enregistrement correct des informations, je contacte mon responsable ou le service concerné.

Exemple

Vous avez besoin de toute urgence d'un nouvel équipement. Toutefois, le budget de votre service pour l'exercice en cours a déjà été épuisé. Vous envisagez malgré tout d'acquérir l'équipement et d'en reporter le coût sur le prochain exercice lorsque votre budget aura été renouvelé.

Abstenez-vous d'agir de la sorte. Les écritures doivent être enregistrées avec précision. La passation inexacte d'écritures peut avoir de graves conséquences pour Scania et pour vous en tant qu'employé.



CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

Nous nous engageons à nous conformer à toutes les réglementations applicables en matière de contrôles des exportations et de sanctions.

Principe d'entreprise

Nous sommes conscients de notre responsabilité de respecter les obligations en matière de contrôle des exportations et de sanctions, et nous nous engageons expressément à respecter la législation en vigueur.

Les transactions et processus commerciaux transfrontaliers peuvent être soumis à des interdictions, des restrictions, des exigences d'approbation ou d'autres mesures de surveillance dans le cadre des contrôles des exportations et des sanctions. Ils peuvent se rapporter aux partenaires commerciaux, aux marchandises, aux pays, aux ressources financières ou à l'utilisation prévue. Ces dispositions concernent les technologies et les logiciels, ainsi que les marchandises et les produits. Elles peuvent également s'appliquer au transfert temporaire transfrontalier et aux transmissions techniques, par exemple, par e-mail ou dans le cloud. De plus, certaines importations peuvent être soumises à des réglementations en matière de contrôle des exportations.

Nous veillons au respect des réglementations applicables en matière de contrôle des exportations et des politiques internes en vigueur.

Ma contribution

Je suis responsable de l'exécution des processus et activités conformément aux contrôles des exportations et des sanctions à l'exportation. Je me tiens informé.e des politiques et procédures en matière de contrôles des exportations et de sanctions. Lorsque j'ai besoin d'aide dans mon travail quotidien, je contacte le responsable du contrôle des exportations de mon département.

Si j'ai connaissance d'une violation des réglementations relatives au contrôle des exportations dans ma sphère de responsabilité, j'en informe immédiatement le responsable du Contrôle des exportations du Groupe et je contribue à remédier à ces violations et à empêcher qu'elles ne se reproduisent.

Exemple

Vous souhaitez nouer une relation d'affaires avec un client potentiel qui pourrait figurer sur une liste de personnes faisant l'objet de sanctions.

Veillez à respecter la législation en vigueur. Contactez le responsable du contrôle des exportations de votre département pour coordonner les prochaines étapes.

NOUS SOMMES DE BONS CITOYENS D'ENTREPRISE

Nous avons une responsabilité vis-à-vis
de la société et veillons à ce que Scania
participe au développement durable.







COMMUNICATION ET MARKETING

Nous communiquons de manière claire et respectueuse.

Principe d'entreprise

Nous veillons à ce que notre communication soit claire et cohérente afin de maintenir la confiance des clients, employés, investisseurs et autres parties prenantes. Avant de s'engager dans et/ou d'exécuter des mesures de communication ou de marketing, celles-ci doivent préalablement être coordonnées avec le service compétent. La prévenance et le respect dans les interactions les uns avec les autres sont pour nous une seconde nature.

Ma contribution

Je ne fais aucune déclaration publique au nom de Scania si je ne suis pas le porte-parole officiel, et je renvoie toujours toute demande de renseignements au responsable Presse et médias du service Communications de Scania. Si je fais des commentaires lors d'événements publics, commerciaux ou culturels, ou sur Internet, j'indique clairement qu'ils n'engagent que mon avis personnel. Je consulte les recommandations de Scania quant aux réseaux sociaux pour obtenir des conseils en vue d'adopter une conduite adéquate sur ce type de réseaux.

Exemple

Un employé de Scania a fait des commentaires aux médias sur les ventes de produits d'une autre marque du groupe TRATON. Cela donne l'impression que l'employé s'exprime à titre officiel au nom de la marque.

Contactez l'employé et expliquez-lui que les commentaires officiels sur Scania et ses produits, ainsi que sur une autre marque du groupe TRATON et ses produits, ne peuvent être fabriqués que par des représentants autorisés. Transférez les commentaires au département compétent en lui demandant de vérifier si une réponse publique est nécessaire.



LOBBYING POLITIQUE

Nous présentons les positions de notre entreprise de manière responsable et claire.

Principe d'entreprise

En tant que membre de la société, nous pouvons spécifiquement promouvoir les positions de Scania au cours des processus décisionnels, tels que ceux concernant les projets de législation pour la transformation de notre secteur d'activité, par le biais du lobbying politique. Nous menons un lobbying politique centralisé et en vertu des principes d'ouverture, d'obligation de reddition de comptes et de responsabilité. À cette fin, les processus législatifs politiques qui ont une influence sur notre modèle économique et sur la transformation du secteur des transports sont accompagnés de manière critique et constructive. Une influence induite sur les décideurs politiques ou sur la législation, qui irait à l'encontre de la législation ou de nos propres principes, n'est ni acceptée, ni tolérée.

Ma contribution

Je n'essaie pas d'intervenir dans les décisions politiques au nom de Scania si je n'ai pas l'autorisation de le faire. Si j'en ai l'autorisation, je respecte les règles internes correspondantes dans l'accomplissement de mes fonctions.

Exemple

L'une de vos connaissances travaille pour le ministère du Transport et demande votre avis à propos d'un projet de loi qui aura des répercussions sur le secteur automobile. Elle vous demande également la position de Scania par rapport à cette législation.

Ne faites pas de commentaire. Le lobbying politique chez Scania est coordonné exclusivement de manière centralisée, et mené de manière ouverte et transparente. Le point de contact autorisé pour ces activités de lobbying est le responsable Affaires publiques du service Communications.



1931040 FILTRO DE AR
Locação Cliente: 331 P.R.
Código: 0001554 000000
Locação: 301.20 A.1
Pto. 340
22:30 PRO 2401527
Buenos Aires

TAXES ET DROITS DE DOUANE

Nous respectons les réglementations fiscales et douanières.

Principe d'entreprise

En tant qu'entreprise mondiale, nous avons conscience de notre responsabilité de respecter nos obligations en ce qui concerne le commerce extérieur, les taxes et les droits de douane, et nous nous conformons strictement aux législations nationales et internationales. Toutes les lois, réglementations et règles fiscales en vigueur sont respectées, et les obligations d'information financière et les exigences de publication sont remplies. Toutes les taxes et tous les prélèvements obligatoires sont déclarés et payés dans les temps.

Ma contribution

Dans mon domaine de responsabilité, je conçois des structures et des processus internes de sorte à garantir que les taxes et les droits de douane que doit payer chaque entreprise du groupe Scania soient calculés correctement, rapidement et dans leur intégralité, publiés dans des rapports et payés aux autorités fiscales compétentes.

Si je dispose d'informations concernant une infraction aux législations relatives aux taxes et droits de douane dans mon domaine de responsabilité, je prends toutes les mesures possibles pour empêcher ou mettre fin à l'infraction. En cas d'impossibilité, je demande conseil au service Taxes et droits de douane concerné.

Exemple

Vous êtes responsable de l'enregistrement de certaines transactions commerciales, par exemple des frais généraux (frais d'entretien) et coûts de production, dans les états financiers réglementaires. Un projet dépasse certains paramètres de contrôle au début de l'exercice financier. Vous recevez donc comme instruction de créer une écriture dans les frais d'entretien, même s'il ne fait aucun doute que la transaction se réfère à un investissement et doit donc être traitée comme un coût de production immobilisée.

Passez l'écriture conformément aux exigences légales. Toutes les transactions commerciales doivent être correctement consignées selon le droit commercial et la réglementation fiscale, car ces documents comptables constituent la base des déclarations d'impôts. Les erreurs de comptabilité pourraient ainsi donner lieu à des déclarations d'impôts incorrectes et avoir de graves conséquences en vertu du droit fiscal et douanier pour Scania et les employés responsables.



PROTECTION DES DONNÉES

Nous traitons les données à caractère personnel de manière respectueuse et conforme.

Principe d'entreprise

Par l'application de la valeur fondamentale de « Respect », nous respectons la vie privée des personnes. Nous attachons une grande importance au traitement responsable, sécurisé et transparent des données. Nous procédons au traitement des données personnelles, ce qui inclut par exemple la collecte, l'utilisation, le partage et le stockage de ces dernières, conformément aux dispositions légales. Nous protégeons toutes les données personnelles que nous traitons, qu'elles se rapportent à des clients, des conducteurs, des employés, y compris les anciens employés et candidats, des partenaires tels que les fournisseurs, les membres du public, etc.

Ma contribution

Je suis chargé.e de traiter les données personnelles conformément à la législation en vigueur et aux politiques et directives internes. J'intègre la protection des données dans mon travail quotidien, et je veille à ce qu'elle fasse dès le départ partie intégrante des processus, produits et services. Mes responsabilités peuvent inclure l'enregistrement du traitement des données personnelles, la transparence par rapport aux personnes concernées, la garantie de la sécurité du traitement des données personnelles, l'action immédiate en cas de suspicion de violation des données personnelles, etc. En cas de doute, je contacte mon responsable ou le service de protection des données compétent.

Exemple

Vous avez organisé un séminaire avec des participants externes et, pour cela, vous recevez des données personnelles concernant le séminaire. Un collègue vous demande de lui transmettre les adresses afin d'envoyer aux participants une communication commerciale à propos de nos produits et services.

Ne transmettez pas ces données sans d'abord consulter les consignes disponibles sur Reflex ou contacter le service Protection des données du Groupe. De manière générale, les données personnelles doivent être utilisées uniquement dans l'objectif pour lequel elles ont été collectées initialement.



SÉCURITÉ INFORMATIQUE

Nous sécurisons nos systèmes informatiques.

Principe d'entreprise

Nous respectons la sécurité en matière d'informatique et nous nous conformons aux réglementations applicables en matière de sécurité informatique. La réglementation relative à la sécurité informatique fournit des lignes directrices à tous les employés.

Ma contribution

Je prends connaissance de la réglementation relative à la sécurité informatique et la respecte. J'apporte ma contribution active à la sensibilisation à la sécurité informatique en étant vigilant à tout moment et en m'assurant que mes compétences en sécurité informatique de base sont toujours à jour.

Exemple

Vous recevez un e-mail vous demandant de cliquer sur un lien et de saisir votre mot de passe. Vous n'attendiez pas ce message et vous soupçonnez qu'il s'agit d'un e-mail d'hameçonnage par lequel quelqu'un essaie de vous soutirer votre mot de passe.

Conformément aux instructions locales, vous signalez cet e-mail comme une possible tentative d'hameçonnage afin qu'il puisse faire l'objet d'une enquête et soit potentiellement bloqué. N'ouvrez jamais les pièces jointes qui paraissent suspectes ou proviennent d'adresses e-mail inconnues.



CONFORMITÉ DES PRODUITS

Nous sommes fiers de veiller à ce que nos produits soient à la pointe de l'industrie.

Principe d'entreprise

Un nombre incalculable de personnes sont quotidiennement en contact avec nos produits et nos services. Nous accordons une priorité élevée à la conformité et à la sécurité de nos produits. Nous sommes responsables de prévenir, dans la mesure du possible, tous les risques pour la santé, la sécurité et l'environnement, ainsi que pour les biens de nos clients ou de tiers, pouvant survenir lors de l'utilisation de ces produits.

Conformément aux dispositions légales, nous développons nos produits grâce à une technologie de pointe, en tenant compte d'autres contraintes telles que les exigences supplémentaires en matière de sécurité ou de climat découlant des connaissances scientifiques les plus récentes. Cet aspect est contrôlé de manière systématique à travers des processus stables et des structures établies. Une fois commercialisés, nos produits sont contrôlés sur le terrain de manière à pouvoir prendre rapidement des mesures appropriées en cas d'éventuels écarts. Nous ne faisons aucun compromis à cet égard.

Ma contribution

Dans mon travail quotidien, je respecte scrupuleusement toutes les dispositions pertinentes. Je me fixe des objectifs réalistes. En cas de conflit d'objectifs, la conformité de nos produits a toujours la priorité, quelles que soient les contraintes de temps ou de coût. C'est pourquoi j'adopte nos processus définis et les améliore continuellement. Je travaille avec mes collègues pour identifier et combler les lacunes dans les processus afin de respecter toutes les obligations contraignantes. Je contacte mon responsable ou l'équipe Conformité des produits si j'ai des questions ou des craintes concernant la conformité des produits.

Exemple

Un client vous signale un problème technique sur un produit. Vous ne savez pas s'il s'agit d'une erreur de la part du client lors de l'utilisation du produit, et vous ne pouvez pas non plus exclure totalement un défaut de fabrication ou de construction.

Suivez les procédures en vigueur pour clarifier le problème et signalez-le immédiatement aux employés responsables.



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nous sommes responsables vis-à-vis de l'environnement.

Principe d'entreprise

En tant qu'entreprise commerciale d'envergure mondiale, nous avons la responsabilité de la compatibilité environnementale et de la durabilité de nos produits, sites et services. Notre entreprise aspire à être un fournisseur mondial de mobilité durable et un modèle pour la protection de l'environnement. Nous privilégions les technologies de pointe et efficaces pour réduire notre empreinte environnementale, que nous mettons en œuvre tout au long du cycle de vie de nos produits. Dès les premières phases de développement et production, nous veillons à gérer avec précaution les ressources naturelles et à réduire constamment l'impact sur l'environnement et à respecter les lois et réglementations relatives à la protection de l'environnement. Nous nous engageons à décarboner l'ensemble de notre chaîne de valeur, dans tous les domaines pertinents. Nous évitons toute modification préjudiciable du sol, la pollution de l'eau, la pollution atmosphérique, les émissions sonores nocives ou la consommation excessive d'eau.

De plus, nous réévaluons sans cesse la compatibilité environnementale de nos produits et processus de fabrication, pour les optimiser lorsque cela s'avère nécessaire.

Nous sommes un membre responsable de la société et un partenaire politique. Nous cherchons à établir le dialogue avec ces acteurs sur les futurs concepts de mobilité et sur la mise en forme d'un développement durable du point de vue écologique.

Ma contribution

Au travail, je garde la protection de l'environnement à l'esprit et j'utilise les ressources et l'énergie de manière économe et efficace. Je veille à ce que mes activités aient le moins d'impact possible sur l'environnement et qu'elles soient conformes aux lois et réglementations en vigueur pour la protection environnementale. J'attire l'attention sur les actions ou situations dangereuses.

Exemple

Vous remarquez que le projecteur ou d'autres appareils électriques du bureau sont toujours allumés alors qu'ils ne sont pas utilisés en permanence.

Éteignez le projecteur ou les autres appareils électriques après utilisation, et discutez avec l'équipe de l'utilisation durable des équipements et des ressources électroniques.



ÉTHIQUE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Principe d'entreprise

Nous sommes conscients des avantages de l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA), mais nous veillons à ce que les droits et libertés des personnes, y compris de nos propres employés, soient respectés avant de décider de l'utilisation de l'IA. Nous permettons la gestion et l'utilisation sûres et sécurisées des systèmes d'IA en identifiant les risques potentiels, non seulement pour les personnes mais aussi pour la société, l'environnement et nos produits, et en y remédiant par des mesures appropriées. Nous respectons toujours les droits de propriété intellectuelle et sommes transparents quant à l'endroit où, la finalité pour laquelle et la manière dont l'IA est utilisée dans notre travail ainsi que dans nos produits et services.

Ma contribution

Lorsque je développe ou commande le développement de services basés sur l'IA, je fais particulièrement attention à n'entrer que des données équilibrées pour éviter les préjugés et la discrimination. Je m'assure que le système d'IA est robuste et résistant face aux attaques qui peuvent en altérer le fonctionnement. Je veille également à la transparence et à l'explicabilité, ainsi qu'au contrôle humain et à l'obligation de rendre compte.

Lorsque j'utilise l'IA dans le cadre de mon travail quotidien, je respecte et permets la protection des données, y compris en ne partageant pas de données à caractère personnel ni d'informations Scania sensibles avec des outils d'IA externes, à moins de procéder à des évaluations appropriées. Lorsque j'utilise des outils d'IA pour générer des documents (texte, image, code, etc.), je m'assure du respect des instructions du fournisseur et des directives/instructions de Scania.

Exemple

Une fonction de dialogueur basée sur l'IA générative est proposée dans le cadre d'un nouveau système que vous êtes sur le point d'acquiescer. Le dialogueur est un outil formidable, car il permet de traiter automatiquement de nombreuses demandes et questions des clients, de diminuer le délai de réponse et de réduire la charge sur le service clientèle. Avant d'intégrer le dialogueur, vous analysez attentivement ses caractéristiques et comprenez son fonctionnement, les données qu'il utilise, tant les données personnelles que les informations de Scania, ainsi que l'utilisation prévue par le fournisseur. Vous procédez à des évaluations appropriées des risques pour les clients qui interagissent avec le dialogueur et les employés qui travaillent au service clientèle. Vous vous assurez de la possibilité d'expliquer le résultat fourni par le chatbot. Vous faites preuve de transparence avec les utilisateurs du dialogueur, en veillant à ce qu'ils sachent qu'ils interagissent avec une IA, et vous leur donnez la possibilité de bénéficier d'une intervention humaine.

Les « Principes éthiques du groupe Volkswagen pour l'IA » constituent les lignes directrices éthiques pour l'achat, le développement, la fourniture et l'application de l'intelligence artificielle pour le groupe Volkswagen. Ils sont divisés en trois principes directeurs, qui reposent sur neuf engagements.

1. PRINCIPE DIRECTEUR 1 - LE RESPECT :

Nous respectons le droit au respect de la vie privée et le droit à l'autodétermination de nos utilisateurs et clients ainsi que de nos employés, et nous nous assurons qu'ils sont respectés avant de décider d'utiliser l'intelligence artificielle :

- Nos systèmes d'IA correspondent à nos valeurs de diversité et d'équité.
- Nos engagements envers la société et les droits de l'Homme sont respectés.
- Nos systèmes d'IA sont en accord avec nos efforts en faveur du développement durable et de l'environnement.
- Nous respectons le travail humain avec une introduction prudente et complémentaire des systèmes d'IA.

2. PRINCIPE DIRECTEUR 2 - LA SÉCURITÉ :

Nous permettons à nos utilisateurs et clients ainsi qu'à nos employés de manipuler et d'utiliser en toute sécurité les systèmes d'IA en identifiant les risques potentiels et en y remédiant par des mesures appropriées :

- Notre objectif est d'assurer la sécurité et la robustesse technique grâce à des critères clairs et mesurables.
- Nous permettons le contrôle humain et l'obligation de reddition de comptes.
- Nous respectons et permettons la protection des données au sein des systèmes d'IA.

3. PRINCIPE DIRECTEUR 3 - LA TRANSPARENCE :

Nous voulons être transparents quant aux endroits où et aux fins auxquelles l'intelligence artificielle est utilisée dans nos produits et services. Dans cette optique, nous voulons fixer clairement les limites de l'intelligence artificielle dans une application spécifique :

- Notre objectif est de rendre transparentes l'utilisation et la finalité de l'IA.

ASSISTANCE

Nous aidons à comprendre et à mettre en œuvre le Code de conduite.

Notre premier point de contact pour toute question ou doute concernant le Code de conduite est notre manager. De plus, tous les employés peuvent contacter le service Group Compliance à l'adresse compliance@scania.com

Nous pouvons également nous adresser à d'autres interlocuteurs internes, comme le service People and Culture, les représentants du personnel ou l'expert compétent.

Prévention des mauvaises conduites, points de contact et Système de signalement

Notre Code de conduite fixe le cadre contraignant permettant d'agir avec intégrité et dans le respect des règles au sein de Scania. En tant qu'employés de Scania, nous avons la responsabilité de respecter les principes de notre Code de conduite afin d'empêcher toute violation de la réglementation et d'éviter ainsi de nuire au groupe Scania, à ses employés et à des tiers. Les violations de la législation, des politiques de Scania, mais en particulier du Code de conduite de Scania, font l'objet d'une enquête. Selon la gravité de l'infraction, cela peut entraîner des conséquences disciplinaires, civiles ou pénales pour les employés concernés. Une mauvaise conduite avérée peut avoir un impact sur la rémunération. C'est pour cette raison que nous nous adressons immédiatement à notre responsable ou demandons conseil à un expert en cas de question ou de crainte, ou si nous soupçonnons une violation de la réglementation interne ou externe. Nous devons fournir toutes les informations concernant de telles infractions aux canaux de signalement, tels que le service Group Investigation Office ou au moins à l'un des contacts suivants : notre supérieur hiérarchique, les services Group Compliance, Group Internal Audit et Corporate Security, ainsi que l'interlocuteur local ou régional.

Nous pouvons en outre soumettre des rapports sur les violations de la réglementation via le Système de signalement de Scania. Nous pouvons donner notre nom ou présenter un rapport anonyme.

Nous savons que le Système de signalement de Scania est chargé d'enquêter sur les rapports faisant état de violations de la réglementation.

Les violations de la réglementation sont toutes les violations intentionnelles ou par négligence des dispositions de la législation en vigueur ou des règles internes de l'entreprise (en particulier les violations du Code de conduite de Scania ou des obligations découlant du contrat de travail) commises par des employés en lien avec leur emploi chez Scania ou sur la base de celui-ci.

Les managers ont un rôle particulier en tant que modèles. Les décisions qu'ils prennent pour Scania doivent toujours tenir compte des valeurs de l'entreprise et des réglementations. Cela inclut le signalement immédiat des soupçons raisonnables de violation grave de la réglementation.

Le Système de signalement de Scania vise à protéger Scania, le lanceur d'alerte et toutes les personnes qui participent à l'enquête et cherchent à mettre un terme à la mauvaise conduite. Toute discrimination à leur rencontre est en soi considérée comme une violation grave de la réglementation.

Parallèlement, le Système de signalement protège les intérêts des personnes concernées. Elles sont présumées innocentes tant que la violation n'est pas prouvée. Le travail du Système de signalement repose sur des processus uniformes et sur le traitement confidentiel et professionnel des signalements. L'utilisation abusive du Système de signalement n'est pas tolérée et fera l'objet de mesures disciplinaires.

Les violations potentielles du Code de conduite des fournisseurs et du Code de conduite des distributeurs indépendants, y compris les risques graves, les violations des droits de l'Homme et les infractions environnementales par les fournisseurs directs et indirects et d'autres partenaires commerciaux, peuvent également être signalées au service Group Investigation Office.

Le Système de signalement est accessible par les canaux suivants :

COORDONNÉES DU SERVICE GROUP INVESTIGATION OFFICE :

E-mail : whistleblower@scania.com

Adresse postale : SCANIA CV AB, Group Investigation Office, SE 151 87 Södertälje, Suède

COORDONNÉES DU BUREAU D'ENQUÊTE DE TRATON SE :

- Canal de signalement en ligne (ce canal peut également être utilisé pour effectuer des signalements anonymes) : <https://www.bkms-system.net/traton>

E-mail : investigation-office@traton.com

Adresse postale : TRATON SE, Bureau d'enquête de TRATON, Hanauer Strasse 26, 80992 Munich, Allemagne

Vous pouvez joindre les équipes compétentes en personne, par téléphone ou par e-mail.

- Ligne d'assistance téléphonique 24 heures/24, 7 jours/7 Volkswagen : +800 444 46300 / +49 5361 946300
- Volkswagen AG a, en outre, autorisé deux avocats externes (médiateurs) qui peuvent apporter leur aide ou veiller à ce que les indices soient transmis au service Group Investigation Office, également anonymement sur demande.

COORDONNÉES DES MÉDIATEURS :

<https://www.ombudsmen-of-volkswagen.com>

De plus amples informations sur le Système de signalement de Scania et les canaux de contact sont disponibles sur notre site Web dans [Signalement](#) | [Groupe Scania](#).

AUTOTEST D'AIDE À LA DÉCISION

Si, à un moment, je ne suis pas certain que mon comportement est conforme aux principes énoncés dans notre Code de conduite, je dois me poser les questions suivantes :

1. Ai-je pris en considération tous les points pertinents et les ai-je considérés correctement ? (test de contenu)
2. Ai-je la certitude que ma décision est conforme aux exigences légales et de l'entreprise ? (test de légalité)
3. Est-ce que je maintiens ma décision lorsqu'elle est révélée ? (test de supervision)
4. Suis-je favorable à ce que tous les cas de ce type soient tranchés de la même manière dans toute l'entreprise ? (test d'universalité)
5. Est-ce que je continue de penser que ma décision est la bonne lorsque mon entreprise doit la justifier en public ? (test public)
6. Accepterais-je ma propre décision si j'étais concerné.e ? (test d'implication)
7. Ma famille approuverait-elle ma décision ? (deuxième avis)

Si ma réponse aux questions 1 à 6 est « oui » et si la réponse à la question 7 est positive, il est fort probable que mon comportement soit conforme à nos principes. Si des questions restent sans réponse ou si j'ai des doutes, je dois contacter l'un des points de contact cités dans ce chapitre.

